

Particuliers



Guide des tarifs de vos principaux produits et services au 1^{er} novembre 2009



**BANQUE POPULAIRE
DE L'OUEST**



BANQUE CERTIFIÉE ISO 9001

Banque et populaire à la fois.

www.ouest.banquepopulaire.fr

Sommaire



Gérer votre compte au quotidien..... Page 2



Utiliser vos moyens de paiement..... Pages 3 à 5

Carte bancaire, chéquier, espèces, virement,
pour tout savoir sur vos moyens de paiement.



**Choisir une convention de relation
adaptée à vos besoins**..... Page 6



Gérer votre compte à distance Page 7



Bénéficier des avantages de l'Offre Jeunes Page 8



Effectuer vos opérations bancaires avec l'étranger..... Page 9



Choisir et gérer votre épargne.....Page 10

Du livret au placement boursier,
de nombreuses solutions d'épargne sont à votre disposition.



Financer vos projets..... Pages 11 à 12

Des crédits adaptés à tous vos besoins.



Protéger votre famille et vos biens.....Page 13

Découvrez la gamme des assurances proposée
par la Banque Populaire de l'Ouest.

■ Pour toutes informations complémentaires concernant
l'intitulé des produits, nous vous invitons à consulter le
glossaire disponible sur le site Internet :

www.ouest.banquepopulaire.fr
rubrique "Information".

■ Tarifs en Euros, exprimés taxes incluses.



Gérer votre compte au quotidien

€ TTC
par opération
(sauf indication
contraire)

Vos opérations courantes

■ Ouverture d'un compte avec remise de la Convention de Compte	gratuit
■ Frais de tenue et de fonctionnement de compte (1)	2,05/mois
■ Délivrance d'un RIB ou IBAN	gratuit
■ Enregistrement d'un changement d'adresse	gratuit
■ Relevé de compte :	
■ mensuel	gratuit
■ journalier, hebdomadaire, décadaire, bimensuel	frais poste
■ Carnet de Bord (hors convention de relation)	15,50/an
■ BP Infos, informations juridiques et vie pratique (hors convention)	1,60/an
■ Recherche de document document (hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement repris à l'article L133-1 du Code Monétaire et Financier) :	
■ simple avec photocopie (écriture de moins de 90 jours)	gratuit
■ complexe (plus de 2 photocopies de chèques et/ou écritures de plus de 90 jours)	25,00
■ Restitution d'image chèque sur Cyberplus	0,50
■ Frais de délivrance d'attestation	7,95

(1) A l'exclusion des comptes détenus par des clients âgés de moins de 26 ans, des comptes supports d'une convention Equipage Prelude, Privilège, Prestige ou Premium et des comptes supports d'un forfait "Client sans chéquier".

Si vous ne disposez pas encore de votre Convention de Compte, vous avez la possibilité d'en faire la demande à tout moment auprès de votre conseiller. Elle vous sera adressée gratuitement pour signature. Vous retrouverez également l'intégralité des Conditions Générales de la Convention de Compte sur le site Internet de votre Banque : www.ouest.banquepopulaire.fr.

Vos opérations exceptionnelles

■ Clôture de compte :	
■ compte courant ou comptes épargne (PEL, CEL...)	gratuit
■ Transfert de compte épargne (PEL, CEL, PEP...) vers un autre établissement (hors Groupe Banque Populaire et par compte)	100,00

Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons du transfert de tous vos virements et prélèvements.

■ Gestion de compte créditeur inactif	gratuit
---------------------------------------	---------

Le fonctionnement des dates de valeur

La date de valeur sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs.

■ Versement ou retrait d'espèces	jour
■ Remise de chèques	J+2 ouvrés
■ Paiement d'un chèque	jour
■ Réception et émission d'un virement	jour
■ Paiement par carte	
■ Débit immédiat	Date de présentation
■ Débit différé	Dernier jour ouvré du mois (2)

(2) Pour les achats effectués avant le 25 du mois. Si le 25 et suivants sont des jours non ouvrés, ils sont alors inclus dans les encours du mois.

Le Droit au Compte

Ce droit vous permet, si vous n'avez pas ou plus de compte de dépôt et si une banque refuse de vous en ouvrir un, de demander à la Banque de France de désigner une agence où vous pourrez bénéficier gratuitement d'un compte et des services bancaires associés.

Le **Service Bancaire de Base** se compose des produits et services suivants : l'ouverture et la fermeture du compte, un changement d'adresse au maximum une fois par an, un relevé de compte au moins une fois par mois, des relevés d'identité bancaire (RIB) en fonction de vos besoins, l'encaissement de virements reçus, l'encaissement de chèques déposés sur votre compte, le dépôt et le retrait d'espèces (dans votre banque), le paiement de prélèvements ou de titres interbancaires de paiement (TIP), un moyen de consulter à distance le solde de votre compte, une carte de paiement à autorisation systématique (Electron), 2 chèques de banque au maximum par mois.



Utiliser vos moyens de paiement

Choisir votre carte bancaire

Votre carte bancaire peut être à **débit immédiat** (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à **débit différé** (le débit global de vos achats sera effectué en fin de mois). Les cartes Visa ou Mastercard Internationales vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger. Vous pouvez également opter pour une carte haut de gamme, associée à de nombreux services (assurances, assistance...). En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 0 825 08 24 24 (0,15 € TTC/min) 7 jours/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

€ TTC par an
(sauf indication contraire)

Carte de débit :

■ Carte Visa Electron	25,00
■ Carte Visa Plus	17,00
■ Carte Visa Classic à débit immédiat	36,00
■ Carte Visa Classic à débit différé	43,00
■ Carte Mastercard à débit immédiat	36,00
■ Carte Mastercard à débit différé	43,00
■ Carte Foot Mastercard à débit immédiat	40,00
■ Carte Foot Mastercard à débit différé	48,00
■ Carte Visa Premier	120,00
■ Carte Visa Infinite	300,00
■ Carte Monéo	7,50
■ Service e-Carte Bleue (paiement sécurisé sur Internet)	10,00

Carte de crédit :

La carte de crédit permet de payer et d'effectuer des retraits mais également d'utiliser une ligne de crédit renouvelable. Nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller.

■ Carte Créodis	17,00
-----------------	-------

Les services liés à votre carte

■ Assurance perte et vol des moyens de paiement (Sécuriplus)	23,00/an
■ 2 ^{ème} Assurance Sécuriplus sur le même compte	11,50/an

Sécuriplus assure vos chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, 7 jours sur 7, en France comme à l'étranger. Sécuriplus garantit le remboursement de vos clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément et vous couvre également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur.

■ Paiement par carte en France	gratuit
■ Réédition code confidentiel	6,15
■ Toutes demandes urgentes (réédition de code, création, refabrication de carte sous 48 h)	8,15
■ Frais d'opposition sur carte pour vol ou utilisation frauduleuse	gratuit
■ Frais d'opposition sur carte pour perte	25,61

Verser et retirer des espèces (hors opérations avec l'étranger)

■ Versement d'espèces au guichet	gratuit
■ Retrait d'espèces à un distributeur du Groupe Banque Populaire	gratuit
■ Retrait d'espèces à un distributeur d'un autre établissement bancaire	
■ du 1 ^{er} au 5 ^e retrait (par mois)	gratuit
■ à partir du 6 ^e retrait (par mois)	1,05

Afin d'éviter les commissions liées aux retraits d'espèces aux distributeurs d'autres banques, pensez à utiliser les automates Banque Populaire.

■ Retrait d'espèces au guichet de votre agence	gratuit
■ Mise à disposition de fonds	10,45

Emettre ou recevoir un virement (hors opérations avec l'étranger)

■ Virement occasionnel ou permanent reçu	gratuit
■ Virement occasionnel émis vers un compte Banque Populaire	gratuit
■ Virement occasionnel émis vers un compte d'un autre établissement	
■ Par Internet ou Minitel	gratuit
■ Au guichet de votre agence (avec RIB)	gratuit
■ Virement permanent émis vers un compte Banque Populaire ou un autre établissement	
■ Frais de mise en place d'un virement permanent	gratuit
■ Coût par opération	1,05

Gérer les prélèvements sur votre compte

(hors opérations avec l'étranger)

■ Frais par paiement de prélèvement automatique ou Titre Interbancaire de Paiement	gratuit
■ Frais d'opposition sur prélèvement ou TIP (par opposition et renouvelable tous les 6 mois)	gratuit

Utiliser votre chéquier

■ Dépôt d'un chèque sur votre compte	gratuit
■ Paiement par chèque	gratuit
■ Renouvellement automatique de chéquier	gratuit
■ Envoi de chéquier à domicile et du courrier d'information préalable par la Poste	frais poste
■ Chèque de banque	12,75

- Frais d'opposition sur chèque ou chéquier
(renouvelable tous les 6 mois)

14,24

Les incidents ponctuels de paiement

- Découvert de compte non convenu inférieur ou égal à 1 524 € :
intérêts débiteurs (Taux nominal annuel)

TBB + 11,10 %

Taux Bancaire de Base (TBB) : 7,90 % au 1^{er} août 2008

Le TEG est indiqué sur votre relevé de compte

- Commission d'intervention pour provision insuffisante
(par opération)
■ plafond mensuel

7,90

20 écritures

Cette commission représente la contrepartie du temps passé par le conseiller clientèle à l'analyse du compte et de la situation du client avant de décider de payer ou non une opération se présentant sur un compte insuffisamment provisionné. Afin d'éviter ces frais, veillez à garder votre compte en position créditrice ou dans la limite de votre découvert autorisé. A défaut, nous vous recommandons de prendre contact rapidement avec votre conseiller.

- Lettre pour compte irrégulier

15,70

Attention aux conséquences de l'émission d'un chèque sans provision !
Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques ainsi que l'inscription au Fichier Central des Chèques, recensant les personnes frappées d'interdiction bancaire. Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment, dès régularisation de la situation.

- Mise en opposition d'une carte par la banque
pour utilisation abusive

35,87

- Forfait de rejet d'un prélèvement pour défaut
ou insuffisance de provision

- inférieur ou égal à 20 €

montant du
prélèvement
rejeté
20,00

- supérieur à 20 €

- Forfait de rejet d'une échéance de prêt pour défaut
ou insuffisance de provision

- par ordre de paiement

montant de
l'insuffisance
de provision
maxi 20 €

- Rejet d'un virement permanent émis vers un compte
d'une autre banque pour défaut de provision

gratuit

- Frais par Saisie Attribution ou Avis à Tiers Détenteur

80,00

- Frais par opposition administrative

75,00

maximum : 10 % du montant de l'opposition

Les incidents liés au chèque

- Forfait en cas de rejet effectif d'un chèque sans provision

(validité de 30 jours à compter de la date du 1^{er} rejet)

- inférieur ou égal à 50 €

30,00

- supérieur à 50 €

50,00

Les forfaits de rejet d'un chèque comprennent : la lettre d'information préalable au rejet (lettre MURCEF), les commissions d'intervention, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour régularisation, les frais de gestion de compte en interdiction bancaire, la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

■ Frais par chèque émis pendant la période d'interdiction bancaire

■ Chèque remis impayé

Bénéficiaire d'une gamme de moyens de paiement alternatifs au chèque

■ Forfait "Client Sans Chéquier"

3,50/mois

Cette offre comprend : un compte à vue, une carte Visa Electron, 5 retraits gratuits dans les distributeurs hors Groupe Banque Populaire par mois (1,05 € à partir du 6^{ème}), autorisations de prélèvement, virements occasionnels et internes, 2 virements permanents par mois, Un chèque de banque par an.



Choisir une convention de relation adaptée à vos besoins

Une convention de relation est une offre groupée de produits et services, destinée à la gestion quotidienne de vos comptes, adaptée à vos besoins et vous permettant de bénéficier d'importantes réductions tarifaires par rapport à la souscription à l'unité des produits.

Pour les membres de l'ACEF et de la CASDEN : 50 % de réduction sur les six premiers mois de souscription d'une convention Équipage sauf Équipage Premium.

Services inclus dans votre convention	Convention Équipage			
	Prélude	Privège	Prestige	Premium
Choisir une carte bancaire adaptée à vos besoins				
■ Carte Visa Electron ou Visa Plus	X			
■ Carte Visa Classic		X		
■ Carte Visa Premier			X	
■ Carte Visa Infinite				X
Faire fonctionner votre compte				
■ Frais de tenue et de fonctionnement du compte	X	X	X	X
Protéger vos moyens de paiements, papiers, clés..				
■ Sécuriplus	X	X	X	X
Suivre et gérer vos comptes 7j/7				
■ Téléplus (Minitel)		X	X	X
■ CyberPlus (Internet)	X	X	X	X
Faire face aux imprévus				
■ Facilité de caisse personnalisée (1) avec un seuil de perception des agios de :	3 €	6 €	9 €	15 €
Épargner en toute simplicité				
■ Crescendo (service d'épargne programmée)	X	X	X	X
Être informé et conseillé				
■ Carnet de Bord (synthèse annuelle de vos comptes)	X	X	X	X
■ BP Infos (service téléphonique d'informations juridiques)	X	X	X	X
Tarif mensuel TTC	4,80 €	8,00 €	11,30 €	31,80 €

(1) Sous réserve d'acceptation par la Banque Populaire de l'Ouest.



Gérer votre compte à distance

€ TTC
par mois
(sauf indication
contraire)

Par Internet sur www.ouest.banquepopulaire.fr

- **CyberPlus Particuliers**
(abonnement mensuel, hors coût de connexion)

Votre abonnement vous permet de bénéficier, à partir d'un accès entièrement sécurisé au site de votre Banque, des services suivants : consultation de vos comptes et portefeuilles boursiers, possibilité d'effectuer des virements. Si vous êtes titulaire d'une Convention de relation Équipage, ce service est inclus dans votre cotisation.

- | | |
|---|---------|
| ■ CyberPlus Consultation
<i>Consultez vos comptes et éditez vos RIB</i> | gratuit |
| ■ CyberPlus Gestion
<i>Gérez vos comptes et passez vos ordres de bourse</i>
<i>(avec une réduction de 50 % sur le tarif standard des commissions d'ordres de bourse)</i> | 1,90 |

Par Téléphone

- | | |
|--|--|
| ■ Tonalité Plus <ul style="list-style-type: none">■ Composez le 0 892 890 035 | sans abonnement
0,34 € TTC/mn |
| ■ SMS+ 6 11 10 <ul style="list-style-type: none">■ Composez le 6 11 10 à partir de votre mobile | sans abonnement
0,35 € TTC/envoi
+ prix d'un SMS |

Les services à distance Tonalité Plus et SMS+ vous permettent de connaître à tout moment et sans abonnement le solde de vos comptes et vos dernières opérations. Il vous suffit pour cela de vous munir de votre numéro de compte et des numéros d'accès figurant sur vos relevés de compte.

- | | |
|--|--------------|
| ■ Moviplus (abonnement mensuel) <ul style="list-style-type: none">■ Moviplus quotidien■ Moviplus bi-hebdomadaire | 3,80
1,90 |
|--|--------------|

Avec Moviplus, recevez sur votre mobile le solde de votre compte selon une périodicité adaptée à vos besoins.



Bénéficiaire des avantages de l'Offre Jeunes

€ TTC par mois (sauf indication contraire)

Votre compte

Frais de tenue et de fonctionnement de compte mensuel (1)

gratuit

Votre convention

- De 12 à 17 ans carte **budJ** incluant :
 - Un compte à vue sans chéquier
 - Une Carte Visa Électron
 - Un livret d'épargne
 - Un système d'épargne automatique
 - Une assurance des moyens de paiement Sécuriplus
- De 18 à 25 ans
 - Convention Equipage Prélude à demi-tarif (2) 2,40
 - Convention Equipage Privilège à demi-tarif (2) 4,00
 - Convention Equipage Prestige à demi-tarif (2) 5,65

La Banque en ligne (services à demi-tarif)

- Tonalité Plus (Consultation de vos comptes par téléphone) sans abonnement
 - Coût des communications (0,34 € TTC/mn)
- CyberPlus (Consultation et gestion de vos comptes par Internet) 0,95
- Moviplus (Solde de vos comptes et encours carte bancaire par SMS)
 - bi-hebdomadaire 0,95
 - quotidien 1,90
- SMS+ 6 11 10 (Informations sur vos comptes à la demande par SMS) sans abonnement
 - Coût du SMS 0,35 € TTC/envoi + prix d'un SMS

Votre carte bancaire (à demi-tarif)

- Service e-Carte Bleue (1) 5,00/an
- Carte Monéo 3,75/an

Le financement de vos projets

- Avance sur Bourse d'études (3) gratuit
- Prêts personnels (étudiants, installation) (3) taux préférentiels

Votre épargne (nous consulter)

(1) Jusqu'à 25 ans inclus

(2) Pour le détail des conventions, se référer à la rubrique "Choisir une convention de relation adaptée à vos besoins" (p.6)

(3) Sous réserve d'acceptation de votre dossier



Effectuer vos opérations bancaires avec l'étranger

Vos opérations de change

- Délivrance de chèques de voyage
- Encaissement de chèques de voyage
- Délivrance ou reprise de billets de banque étrangers

€ TTC
par opération
(sauf indication
contraire)
nous consulter
nous consulter
cours de change
+ 2,00 %

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

Vos opérations par carte bancaire

- Paiement par carte bancaire hors zone Euro 2,50 %
- Retrait d'espèces à un distributeur hors zone Euro 2,50 % + 3,05
- Retrait d'espèces à un guichet bancaire hors zone Euro 5,55

Vos opérations à l'international

Notre tarification s'entend hors frais éventuels pris par le correspondant.

Toutes les opérations faisant l'objet d'achat ou de vente de devises au comptant ou à terme comportent une commission de change de 0,05 % jusqu'à 76 000 €, puis de 0,025 % au-delà, avec un minimum de 13,75 €.

- Frais recherche 15,00
- Délivrance Acquit Swift 6,10

Vos virements émis vers l'étranger

- Virement européen⁽¹⁾ et Eurovirement SEPA⁽²⁾ gratuit
- Autres virements
 - jusqu'à 382 € 15,85
 - au-delà de 382 € 31,70

Vos virements en provenance de l'étranger

- Virement européen⁽¹⁾ et Eurovirement SEPA⁽²⁾ gratuit
- Autres virements 15,85

⁽¹⁾ Il s'agit d'un virement d'un montant maximum de 50 000 € libellé en euros et à destination d'un des pays de l'Espace Économique Européen. L'IBAN (relevé d'identité bancaire européen) et le BIC (code d'identification international de la banque du bénéficiaire) doivent être correctement renseignés, en mode "frais partagés".

⁽²⁾ Il s'agit d'un virement ordinaire émis en euros vers un pays de l'Espace Unique des paiements en zone Euro (SEPA : Espace Economique Européen + Suisse).

Vos opérations par chèque

- Remise de chèque payable à l'étranger 0,10 %
 - minimum 18,30
 - maximum 91,50
- Remise de chèque libellé en devise
 - jusqu'à 382 € 15,85
 - au-delà de 382 € 31,70



Choisir et gérer votre épargne

Taux annuels au 01/09/2008

Bénéficiaire d'une épargne rapidement disponible (Nous consulter)

Ces solutions vous permettent de faire fructifier votre épargne tout en plaçant et en retirant votre argent lorsque vous le souhaitez. Vos intérêts sont versés annuellement.

Épargner en vue d'un projet

- Plan Epargne Logement (PEL) (1) (2) 2,50 %
- Compte Epargne Logement (CEL) (3) (2) 2,75 %

Épargner pour vos enfants

- Livret Premier Pas (jusqu'à 12 ans) (2) (4) 4,75 %
- Livret Jeune (12-25 ans) (1) (3) 4,75 %

(3) Net d'impôts (4) Brut (1) Net d'impôts pendant les 12 premières années (2) Plus prime en cas de demande de prêt

Dynamiser votre épargne

Placements à terme, Assurance Vie, PEA... de nombreuses possibilités de placements vous sont proposées afin d'optimiser votre patrimoine ou de préparer votre retraite.

Gérer votre portefeuille boursier

- Ordres de Bourse France

Pensez à passer vos ordres de Bourse via CyberPlus, vous bénéficierez ainsi d'une réduction de 50 % sur le tarif standard. La commission est calculée sur le montant brut de la négociation.

Montant des ordres passés en Agence ou par Alodis	Commission avec un minimum de 15 €
≤ à 10 000 €	Frais fixes 5 € + 1,20 %
> 10 000 €	Frais fixes 5 € + 0,90 %

Montant des ordres passés par Internet	Commission Proportionnelle avec un minimum de 8,50 €
≤ à 10 000 €	0,60 %
> à 10 000 €	0,45 %

€ TTC par opération (sauf indication contraire)

- Souscription d'OPCVM (hors frais de la société de gestion)
 - OPCVM Groupe Banque Populaire gratuit
 - OPCVM hors Groupe Banque Populaire 40,80
 - Droits de garde annuels
 - Frais fixes par compte titres 28,70
 - Valeurs françaises :
 - frais forfaitaires par ligne hors Groupe Banque Populaire 4,80
 - Valeurs étrangères : frais forfaitaires par ligne 23,90
 - Commission proportionnelle aux capitaux sur valeurs hors Groupe Banque Populaire 0,18 %
- Avec un maximum de perception de 500,00

■ Autres opérations sur compte titres	
■ Ordres sur titres nominatifs (supplément)	12,25
■ Opérations sur titres en portefeuille : attribution (à titre onéreux) par opération	5,00
■ Autres opérations sur titres (par ordre)	gratuit
■ Commission de Service de Règlement Différé (sur le montant de l'ordre - prorata temporis)	1,00 %/mois
■ Commission de report de Service de Règlement Différé (sur le montant de l'ordre - prorata temporis)	0,30 %/mois
■ Titres non cotés	
■ ouverture de dossier	100,00
■ frais par opération	50,00
■ Transfert de compte titres ordinaire ou PEA vers une banque autre qu'une Banque Populaire (par compte)	
■ minimum perçu	105,00
■ la ligne supplémentaire au-delà de 5 lignes	6,40

Gérer votre patrimoine financier

■ Bilan Patrimonial	sur devis
---------------------	-----------

Autres produits et services

■ Crescendo (abonnement hors convention)	20,50/an
--	----------

Crescendo vous permet de gérer efficacement vos excédents de trésorerie : lorsque le solde de votre compte excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché vers le compte épargne de votre choix.

■ Hisséo

Hisséo vous permet d'alimenter automatiquement et gratuitement votre PEA (hors frais de la société de gestion des OPCVM).



Financer vos projets

Gérer votre trésorerie et maîtriser les imprévus

■ Mise en place ou renouvellement d'autorisation de découvert	15 €/an
■ Découvert du compte convenu et formalisé : intérêts débiteurs calculés en fonction du TBB	

Le coût total de votre découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle votre compte sera débiteur.

Votre réserve d'argent

■ Carte Créodis	17 €/an
■ Frais de dossier	gratuit

Vos projets personnels

■ Prêt personnel :	
Frais de dossier - coût proportionnel au montant du prêt	1,00 %
■ minimum	40,80
■ maximum	260,10
■ taux	nous consulter

€ TTC
par opération
(sauf indication
contraire)

Vos projets immobiliers

■ Prêt Epargne Logement (frais de dossier)	gratuit
■ taux	nous consulter
■ Nouveau Prêt à Taux Zéro (frais de dossier)	gratuit
■ Autres types de prêts immobiliers :	
Frais de dossier - coût proportionnel au montant du prêt	1,00 %
■ minimum	150,00
■ maximum (prêt PAS : 454,00 € TTC)	930,00
■ taux	nous consulter
■ Prêts immobiliers Clients ACEF	
Frais de dossier - coût proportionnel au montant du prêt	0,60 %
■ minimum	150,00
■ maximum (prêt PAS : 454,00 € TTC)	540,00
■ taux	nous consulter

Les assurances emprunteurs sur les prêts immobiliers

L'assurance des emprunteurs (décès, perte totale et irréversible d'autonomie, arrêt de travail) est conseillée. Son coût dépend de l'âge de l'assuré et du choix de couverture.

Pour tout renseignement nous consulter.

■ Frais d'étude pour délégation d'assurance	77,00
---	-------

Les cautions

■ Emission d'acte de caution ou promesse de caution standard	30,60
■ Emission d'acte spécial	61,20
■ Information annuelle des cautions	gratuite

Pour les prêts personnels et immobiliers, viennent s'ajouter aux frais de dossier, les frais de prise de garantie ainsi que la récupération des frais engagés par la banque (greffe, enregistrement).

Les autres prestations

■ Frais de modification d'un contrat de prêt hors renégociation (périodicité de prélèvement, garantie, durée...)	102,00
■ Frais de modification date d'échéance et/ou compte de prélèvement	15,30
■ Frais de réédition de tableau d'amortissement ou copie de contrat de prêt	15,30



Protéger votre famille et vos biens

Votre assurance personnelle

■ Multirisque des Accidents de la Vie (MAV)

En cas de décès ou d'accident entraînant une incapacité de travail permanente, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie garantit une couverture financière pouvant aller jusqu'à un million d'euros ainsi que des services d'assistance au quotidien (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives...).

Pour un diagnostic assurances personnalisé, contactez votre conseiller.

■ Autonomis

Ce contrat vous assure le versement d'une rente, d'un capital équipement forfaitaire et comprend des services d'assistance en cas de perte d'autonomie.

Protéger vos enfants

■ Assur-BP Enfant

Ce contrat d'assurance protège votre enfant 24 h/24 h, 365 jours par an, en cas d'accident survenant dans le cadre de sa vie privée et de ses activités scolaires ou extra-scolaires.

■ Assur-BP Horizon

Assur-BP Horizon offre aux jeunes de moins de 27 ans, une assurance personnelle et une assurance logement (responsabilité civile, assistance en cas d'accident, indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol...).

Assurer l'avenir de vos proches

■ Fructi-Famille

Ce contrat de prévoyance vous permet de mettre votre famille à l'abri de tout souci financier en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive, par le versement d'un capital exonéré d'impôts, de droits de succession et de prélèvements sociaux.

■ Fructi-Budget

Ce contrat d'assurance verse à la famille, en cas de décès accidentel de l'assuré, un revenu mensuel garanti pendant un ou deux ans.

Assurer vos biens

■ Assur-BP Auto ou Assur-BP Habitat

nous consulter

Louer un coffre

Prix annuel, défini en fonction du volume du coffre

de 52,30 €
à 203,90 €

Transmettre votre patrimoine

■ Frais d'ouverture d'un dossier de succession (en pourcentage du montant de l'actif)

- Sur les avoirs jusqu'à 15 000 € 0,80 %
- Sur la partie des avoirs supérieure à 15 000 € 0,50 %
- Minimum 71,40 €
- Maximum 510,00 €

■ Commission de gestion annuelle au-delà de la première année

55,00 €

M Parlons-en

Vous vous interrogez sur une tarification de la banque, vous ne comprenez pas une écriture ? La Banque Populaire de l'Ouest souhaite vous apporter une réponse complète dans les plus brefs délais. Vous disposez de trois possibilités.

1. Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié.

2. Vous pouvez également contacter notre Service Clients

BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST - Service Clients
1, place de la Trinité - CS 86434
35064 Rennes CEDEX

3. Vous pouvez recourir au Médiateur

Au cas où le Service Client vous aurait apporté une réponse qui ne vous satisfait pas sur :

- les litiges relatifs au fonctionnement du compte de dépôt (notamment les litiges relatifs à l'application de la tarification en vigueur et à la gestion des instruments de paiement), et aux comptes d'épargne,
- la mise en place des crédits à la consommation et des crédits immobiliers (incidents de paiement, calcul des intérêts...),
- les opérations sur instruments financiers (ordres de bourse, gestion de portefeuille),
- les services connexes,

vous pouvez faire appel aux services du Médiateur. Il a pour mission de rechercher une solution amiable en toute impartialité. Vous pouvez lui écrire à l'adresse suivante :

Le Médiateur de la Banque Populaire de l'Ouest
1, place de la Trinité - CS 86434
35064 Rennes CEDEX

Le site Internet de la Fédération Bancaire Française (FBF) :

“les Clés de la Banque” (<http://www.lesclesdelabanque.com>) contient également de multiples informations sur vos droits et vos obligations, l'utilisation de votre compte, de vos moyens de paiement...



Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité de nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure désormais à la fin de votre relevé de compte.

Ce document est destiné à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes.

Il ne peut indiquer de façon complète et détaillée l'intégralité de nos prestations. Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec votre conseiller.

Conditions applicables au 1^{er} novembre 2009.

Ce guide tarifaire peut être modifié à tout moment. Il n'est pas limitatif.



**Votre banque
à votre écoute...
Comme vous voulez,
quand vous voulez!**



Par Internet

CYBERPLUS : **www.ouest.banquepopulaire.fr**

Pour gérer l'ensemble de vos comptes par Internet en suivant toutes les informations utiles (soldes, détail des opérations, encours carte bancaire...) et en effectuant des opérations (virements, ordres de bourse...).

Par Téléphone

TONALITÉ PLUS : **quali fil** 0 892 890 035
0,34 € TTC / MN

Sans abonnement, vous accédez 24h/24 à un serveur vocal interactif vous permettant de gérer vos comptes à l'aide d'un code secret.

Vous pouvez également entrer en relation avec un conseiller.

LIGNES DIRECTES

Vous entrez en relation avec un conseiller spécialisé pour avoir des renseignements ou effectuer votre demande.

CRÉDIT

09 74 75 02 01

(numéro non surtaxé)

ASSURANCE

09 74 75 02 02

(numéro non surtaxé)

Par SMS

MOVIPLUS

Vous recevez par SMS sur votre téléphone portable, de façon quotidienne ou bi-hebdomadaire, le solde de vos comptes et votre encours carte bancaire.

SMS+ 6 11 10*

Sans abonnement, vous recevez à la demande des informations sur vos comptes par SMS. Coût : 0.35 € TTC/envoi + prix d'un SMS.

Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux Etablissements de Crédit. 549 200 400 RCS Rennes - code APE 6419Z - FR 4954920040000014 - activité annexe : société de courtage d'assurance, immatriculée au registre des intermédiaires d'assurance sous le n° 07 003 380 - CCP Rennes 2-42K - Adresse Swift : CCBPFRPP REN

Banque Populaire de l'Ouest
Siège social :
1, place de la Trinité - CS 86434
35064 Rennes CEDEX
Tél. : 02 99 29 79 79
Fax : 02 99 29 78 85

